

- **Quels sont les tarifs pour la rentrée 2021 ?**

Réponse : Les tarifs sont en ligne sur le site : <https://www.cimf.ca/admission/tarifs/>

- **Comment s'inscrire ?**

Réponse : Les inscriptions se font uniquement en ligne :

<https://www.cimf.ca/admission/sinscrire/>

- **Faut-il avoir la nationalité française pour s'inscrire au CiMF ?**

Réponse : Non, il n'est pas nécessaire d'avoir la nationalité française pour étudier au CiMF. Nous accueillons plus de 65 nationalités différentes dans notre établissement.

- **Y-a-t-il des aides financières ou des bourses ?**

Réponse : Comme en France, nous avons des élèves boursiers. Les dossiers de demande doivent être déposés au Consulat pendant les deux sessions de campagne de bourse.

Dans des cas particuliers, certains élèves peuvent également obtenir des aides ponctuelles auprès de l'Association des Parents d'Élèves. Des bourses d'excellence sont également attribuées en fin de seconde et de terminale par La Fondation du CiMF.

Les élèves du Collégial (élèves de 1ère et terminale), s'ils sont canadiens ou résidents permanents, sont également admissibles à l'aide financière aux études du Québec.

- **Y aura-t-il des examens d'admission pour la rentrée 2021 ?**

Réponse : Une session d'examens est prévue au printemps 2021, si la situation sanitaire le permet.

- **Les examens d'admission sont-ils obligatoires pour tous les élèves ?**

Réponse : non. Les élèves qui entrent à la maternelle ne passent pas d'examen. Pour les autres niveaux, les élèves venant d'un établissement du réseau de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement

Français à l'Étranger) ou reconnu par le ministère de l'Éducation Nationale sont également dispensés d'examen.

- **Les examens d'admissions sont-ils payants ?**

Réponse : vous n'aurez pas à payer de frais supplémentaires si votre enfant doit passer un examen. Les frais d'admission pour étude du dossier sont de 50 \$, avec ou sans examen.

- **Quand aurons-nous la réponse d'admission ?**

Réponse : Les réponses sont généralement communiquées aux familles en début d'année pour la maternelle et au printemps pour les autres niveaux.

- **Je viens de France. Quels documents dois-je fournir pour que mon enfant puisse étudier au CiMF ?**

Réponse : Lorsque votre dossier d'admission aura été accepté, notre registraire vous enverra une liste de documents à fournir en fonction de votre statut (citoyen, résident permanent, travailleur temporaire...)

- **Prenez-vous en compte les naissances de janvier à décembre comme en France ou d'octobre à septembre comme au Québec pour déterminer les niveaux?**

Réponse : Pour entrer en Moyenne Section il faut avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre, pour la Grande Section il faut avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre et de même pour le CP, votre enfant doit avoir 6 ans pour intégrer le CP, Classe Préparatoire de l'école élémentaire.

- **Accueillez-vous des enfants qui ne parlent pas français à la maternelle ?**

Réponse : oui. Le CiMF peut accueillir des enfants plurilingues. Des cours en petits groupes sont alors donnés par un professeur de Français Langue Étrangère de la maternelle au secondaire.

- **Quelles langues sont proposées à l'élémentaire ?**

Réponse : Dès l'entrée à la maternelle du CiMF et jusqu'au CM2, **tous nos élèves suivent 1h30 d'anglais par semaine** avec un professeur d'anglais.

De plus, en CM1 ou en CM2, les élèves ont l'opportunité d'intégrer une **classe d'anglais intensif** proposant une alternance de cours 50% en français et 50% en anglais. Les élèves sont sélectionnés sur dossier. N'hésitez pas à visionner notre vidéo [L'anglais intensif en CM1 ou CM2](#)

Pour les CM2, dernière année du primaire, les élèves ont une initiation d'une heure par semaine à l'**italien** sur un semestre et à l'**allemand** sur l'autre semestre.

- **Le parascolaire du CiMF propose-t-il des cours de langues ?**

Réponse : Le parascolaire du CiMF propose des cours d'**anglais** et de **mandarin**.

À la maternelle : anglais 2h / semaine

À l'élémentaire : anglais CP débutants 2h/semaine, CP avancés : 1h/semaine, CE1 et CE2 débutants et avancés 1h/semaine.

Pour tous les niveaux, le parascolaire propose également des cours d'anglais semi-privés (maximum 3 élèves) d'une heure par semaine.

Au secondaire (collège et lycée) : **cours de mandarin** 2h/semaine

- **Avez-vous des cours d'anglais spécifiques pour les anglophones ?**

Réponse : Au primaire, les cours d'anglais sont différenciés en fonction des besoins des élèves. Ceci permet d'adapter l'apprentissage aussi bien pour les débutants que pour les élèves ayant une bonne maîtrise de l'anglais. Pour l'entrée en CM2, les élèves sont répartis en trois groupes de niveau.

Au collège et lycée, tous nos élèves passent un test de langue. Ils sont ensuite répartis en 3 niveaux : **régulier** (programme classique), **intermédiaire**, **avancé** (pour les élèves anglophones ou bilingues).

- **Avez-vous une bibliothèque à l'élémentaire ? à la maternelle ?**

Réponse : Bien sûr! À la maternelle, nous avons la Marmothèque et au primaire, la BCD Bibliothèque Centre documentaire.

Des livres de contes, des albums, des romans, des BD, des documentaires et des abonnements à plus d'une douzaine de revues sont à la disposition des élèves et des enseignants. Environ 2 000 documents en Marmothèque et plus de 10 000 en BCD !

La bibliothécaire organise également des animations, des lectures aux élèves, des expositions, des concours, des visites d'auteurs, de dessinateurs, des projets avec le CDI du Grand Collège... Bref, dans les bibliothèques du CiMF, on ne s'ennuie jamais, et tant pis s'il y a un peu de bruit !

- **Les élèves peuvent-ils aller à la marmothèque et à la BCD quand ils veulent ?**

Réponse : Les classes de maternelle vont en Marmothèque accompagnées de la bibliothécaire ou de leur enseignant. Ils y apprennent à choisir un livre, le feuilleter. Ils découvrent le classement par code couleur.

Pour l'élémentaire, des horaires BCD sont inscrits en début d'année dans le planning des classes. Il y a aussi des périodes d'accès libre en BCD dont les élèves sont informés. La BCD est en accès libre le matin avant le début des cours, par exemple.

- **À partir de quel âge les enfants peuvent-ils emprunter des livres ?**

Réponse : Au CiMF, dès la grande section de maternelle, les élèves peuvent choisir et emprunter des livres pour les apporter à la maison.

- **À la BCD, proposez-vous des œuvres en langues autres que le français ?**

Réponse : Certainement. Particulièrement des livres en anglais ainsi que quelques abonnements à des revues anglophones. Également, dans le cadre de la politique européenne des langues, au Collège international Marie de France, vos enfants auront accès à une sélection d'albums et de bandes dessinées en italien, en mandarin et en allemand. Et aussi à des ouvrages bilingues, avec entre autres, quelques titres en langues amérindiennes, en espagnol, en grec, en créole, etc...

- **Avez-vous des accompagnements spécialisés pour les élèves à besoins particuliers ?**

Réponse : Une responsable en Éducation Inclusive assure la mise en place et le suivi des PAP (Plan d'Aide Personnalisée), lorsqu'un élève présente un trouble des apprentissages tels qu'une dyslexie, une dysorthographe, une dyspraxie, un trouble des fonctions exécutives, un haut potentiel intellectuel, un trouble de l'attention avec/sans hyperactivité ...

Nous avons également au CiMF, une permanence de psychologues. Ces professionnels peuvent en toute discrétion rencontrer, accompagner et orienter si besoin, nos élèves vers des services spécialisés.

- **À quels diplômes préparez-vous les élèves du CiMF ?**

Réponse : Nos élèves passent les diplômes français : **Diplôme National du Brevet** en fin de 3^{ème} (secondaire 4) et Baccalauréat général en première et terminale. Ils obtiennent également des équivalences des diplômes québécois : le DES (Diplôme d'Études Secondaires) en fin de seconde si le passage en 1^{ère} est accordé et s'ils ont validé le cours d'Histoire du Québec et du Canada (HQC).

En fin de Terminale les élèves passent le baccalauréat français. Suite à la réforme du baccalauréat, [Les 8 spécialités proposées au CiMF](#) sont :

- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères (Anglais)
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-Chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales

Pour en savoir plus sur le nouveau baccalauréat, cliquez [ICI](#)

L'équivalence du baccalauréat français avec le Diplôme d'Études Collégiales (DEC) est reconnue dans la cadre des accords franco-québécois. Ainsi, les universités québécoises considèrent le bac français comme une formation équivalente au DEC.

- **Les élèves passent-ils des examens de langues ?**

Oui. Les élèves qui le souhaitent peuvent présenter en allemand le **DSD1**, en anglais le **TOEFL** ou le **SAT** (Scholastic Aptitude Test), en Italien le **CILS** (Certification de l'Italien Langue Étrangère) niveau B2-C1, en espagnol le **DELE** (Diplôme Espagnol Langue Étrangère) en collaboration avec l'Institut Cervantes et le concours provincial de rédaction avec l'association des professeurs d'espagnol du Québec.

- **Si mon enfant souhaite intégrer un CEGEP après la seconde, est-ce possible ?**

Réponse : Il est tout à fait possible d'intégrer un CEGEP après la seconde. Il suffit de suivre et valider les cours de compléments québécois (Histoire du Canada et mathématiques SN5 pour certains programmes spécifiques) qui sont proposés dans l'emploi du temps de nos élèves.

- **Quelle est la cote R moyenne des élèves ?**

Réponse : Les Cotes de Rendement Collégial du CiMF sont excellentes. Au premier semestre 2019/2020, elles étaient comprises entre 20,4 et 41,2 avec une cote R moyenne de 32.9

- **Le baccalauréat français permet-il d'intégrer une université québécoise ?**

Réponse : Oui, le baccalauréat français est reconnu par les universités québécoises comme une équivalence du DEC

- **Les élèves du CiMF peuvent-ils intégrer une université anglophone ?**

Réponse : Oui, les élèves qui ont fait le lycée au complet au CiMF (seconde, 1ere et terminale) peuvent intégrer une université anglophone québécoise sans test de langue. Pour les autres, des cours de préparation au TOEFL sont proposés les samedis matins par un professeur d'anglais du CiMF.

- **Les élèves du CiMF peuvent-ils valider les préalables scientifiques requis par les universités ?**

Réponse : Oui, ils sont proposés gratuitement en classe de 1^{ère} de terminale. Ils ne sont pas obligatoires.

- **Est-ce que les élèves du CiMF sont admissibles aux formations les plus sélectives (médecine, dentaire, droit, génie...)?**

Réponse : Oui. En 2020 les élèves du CiMF ont obtenu à plus de 75% leur 1er choix d'orientation. Parmi ceux qui avaient fait des demandes d'admission en médecine, pharmacie et médecine dentaire, 75% y ont été admis. Pour ceux qui ont demandé des formations en génie, 97% ont obtenu une place.

Nous sommes très fiers de nos élèves et de nos enseignants qui les encouragent et les aident à atteindre et dépasser avec brio leurs objectifs.

- **Le CiMF propose-t-il du tutorat ?**

Réponse : Tous les élèves du collège et lycée bénéficient d'heures d'AP (Aide personnalisée) à effectifs réduits en mathématiques, français et français langue étrangère (FLE).

Les élèves de dernière année, à travers l'association étudiante TUTOGO, proposent également des heures de tutorat gratuites pendant les heures de lunch ou en fin de journée.

- **Que signifie CDI ?**

Réponse : Le CDI est le Centre de Documentation et d'Information du Grand Collège qui regroupe dans un même bâtiment le collège et lycée.

On y trouve un coin pour la lecture, un espace réservé à l'étude et aux recherches. Le CDI a pour vocation de mettre en œuvre et de participer à des projets pédagogiques qui stimulent l'intérêt des élèves pour la lecture ainsi que la découverte des cultures artistiques et scientifiques.

Pour cela, il organise des conférences, présente des expositions, en appui aux programmes scolaires et en lien avec l'actualité. On y retrouve donc également un espace dédié à l'ouverture culturelle via des vitrines de livres, des expositions, des invitations d'auteur, des conférences, des prix littéraires, etc. Il travaille de concert avec les enseignants de différentes disciplines sur des projets, comme récemment la dictée P.G.L.

Le CDI également baptisé Bibliothèque Jules Verne, publie régulièrement un magazine nommé *Nautilus*. Cette revue est disponible en version numérique sur [le site du CiMF](#).

- **A quelles ressources documentaires les collégiens et lycéens ont-ils accès ?**

Réponse : Les ressources documentaires sont disponibles au CDI sous [différents supports](#) : imprimés (livres de fiction et documentaires, revues et périodiques, bandes dessinées, manuels scolaires français et québécois, Annabac, Annabrevet), et numériques (bases de données, livres audio et sites Web). Des ordinateurs sont à la disposition des élèves.

Nous possédons également une collection importante de romans dans les langues étudiées au CiMF, à savoir l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, y compris des BD en latin !

Le CDI offre ainsi un fond adapté aux programmes scolaires de la Sixième à la Terminale et aux intérêts des élèves. Il dispose d'un peu plus de 13.000 ouvrages, dont de nombreux manuels scolaires.

- **Le CiMF fait partie de l'AEFE. Qu'est-ce que c'est ?**

Réponse :

L'AEFE, Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger est l'opérateur public qui, sous la tutelle du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, coordonne le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, communément appelés « lycées français ». À la rentrée 2020, ce réseau est constitué de 535 établissements scolaires homologués dont la liste est fixée par un arrêté annuel conjoint du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce réseau scolaire unique au monde, présent dans **139 pays**, représente un atout et un levier pour l'influence de la France.

En savoir plus : <https://www.aefe.fr/home-actualites>

- **Quel est l'avantage d'inscrire mon enfant dans un établissement homologué AEFÉ ?**

Réponse :

Le CiMF est effectivement un établissement homologué. Il est ouvert aux enfants français résidant hors de France et peut accueillir des élèves d'autres nationalités. Il respecte les programmes applicables dans les établissements d'enseignement public français et prépare aux mêmes examens et diplômes que ceux-ci.

L'homologation garantit à la fois la conformité au modèle éducatif français et la qualité de l'enseignement dispensé. Un élève issu du CiMF peut donc poursuivre sa scolarité sans examen préalable dans un autre établissement homologué n'importe où dans le monde (dans la limite des places disponibles toutefois) ou dans un établissement public en France.

- **Avez-vous un réseau regroupant vos anciens élèves ?**

Réponse :

Tous les anciens élèves du CiMF peuvent faire partie de l'association des « Anciens des Lycées Français du Monde » : <https://alfm.fr/> . Cette association permet de tisser des liens de solidarité que nos anciens élèves maintiennent dans les structures associatives et sur la plateforme collaborative [AGORA](#).

Au sein de la Fondation du CiMF, un Comité des Anciens se réunit régulièrement à Montréal. Nos anciens élèves ont également une page FB dédiée, Instagram,...